CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
22 JUIN 2017
3096

CSV FRAKTIOUN

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 22 juin 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterons poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures au sujet du nouvel horaire des CFL.

Depuis trois ans le taux de ponctualité des trains est en baisse constante. Une des raisons est le degré de saturation de notre réseau ferré. Pour enrayer cette évolution négative, Monsieur le Ministre met en avant des adaptations au niveau de l'horaire 2018 qui seront mises en place dès décembre 2017. Cette refonte des horaires a été élaborée en concertation avec les experts d'un bureau suisse spécialisés dans la planification des systèmes ferroviaires et l'optimisation de l'exploitation.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

- Pour quelles raisons Monsieur le Ministre a-t-il commandé cette étude auprès du bureau suisse spécialisé dans la planification des systèmes ferroviaires ?

- Existe-t-il d'autres firmes expertes en la matière et le cas échant pour quelles raisons le gouvernement a-t-il décidé retenir le bureau d'experts suisse ?

- Monsieur le Ministre peut-il informer sur le coût de cette étude ?

- L'étude en question a-t-elle fait l'objet d'un marché public ou négocié ?

- Quelles sont les différences principales entre l'horaire actuel des CFL et celui qui entrera en vigueur fin décembre 2017 ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Gilles Roth
Député

Diane Adehm
Députée

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :
24 JUIL. 2017

Luxembourg, le

Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse du Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire N°3096 du 22 juin 2017 des honorables députés Madame Diane Adehm et Monsieur Gilles Roth, concernant le nouvel horaire des CFL, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

Adresse postale: L-2940 Luxembourg
Bureaux: 4, Place de l'Europe
Luxembourg/Kirchberg
Téléphone: 247-83301
Téléfax: 247-93308

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures à la question parlementaire n° 3096 du 22 juin 2017 de Madame la Députée Diane Adehm et de Monsieur le Député Gilles Roth

Par leur question parlementaire, les honorables Députés Madame Diane Adehm et Monsieur Gilles Roth souhaitent s'informer au sujet du nouvel horaire 2018 des CFL.

Le contrat de service public de transport de voyageurs par chemin de fer et par route, signé le 7 mai 2009 et entré en viguezr le 1er janvier 2010 stipule que les CFL réalisent, à leur initiative ou à la demande du Ministre, des études et enquêtes pour identifier les besoins et les attentes des voyageurs avec l'objectif d'améliorer et de développer le service public.

Les études comprennent notamment l'évolution de la demande et la nécessité d'adaptations des dessertes et la faisabilité opérationnelle des dessertes prévues/projetées.

C'est exactement dans ce contexte de l'exécution d'un service de transport public de qualité axé sur la ponctualité comme un des principaux critères de qualité, que les CFL ont mandaté à leur initiative un bureau suisse spécialisé dans la planification des systèmes ferroviaires et l'optimisation de l'exploitation et ayant réalisé des missions pour un nombre important d'entreprises ferroviaires, de gestionnaires d'infrastructure et d'autorités organisatrices.

La décision d'attribution de la mission à ce bureau a été prise en réaction à la situation saturée actuelle du réseau afin de pouvoir proposer une meilleure offre de service qui se base sur les piliers suivants :

- la desserte des deux nouveaux arrêts de Pfaffenthal-Kirchberg et Howald à partir du 10 décembre 2017 ;

- la création de liaisons transversales pour permettre d'atteindre ces arrêts sans changement de train en Gare de Luxembourg à partir du Sud et du Nord du pays ;

- l'augmentation de la robustesse de l'horaire des trains en tenant compte des goulots d'étranglement que présente le réseau ferré national.

A toutes fins utiles, l'on précise que la Société nationale des Chemins de fer conclut tous ses marchés conformément à la législation sur les marchés publics actuellement en vigueur.

Quoi qu'il en soit, les principales modifications entre l'horaire actuellement en vigueur et celui valable à partir du 10 décembre 2017 sont les suivantes :

Pour la ligne 10 :

- création de liaisons transversales pour permettre d'atteindre les nouveaux arrêts Pfaffenthal-Kirchberg et Howald sans changement de train en Gare de Luxembourg à partir du Sud et du Nord du pays ;

- liaison transversale une fois par heure vers la ligne 60 (avec accès aux gares de Howald et Belval-Université sans changement de train) ;

- liaison transversale une fois par heure vers la ligne 70 aux heures de pointes.

Pour la ligne 30 :

- liaison transversale une fois par heure vers la ligne 60 (avec accès aux gares de Howald et Belval-Université sans changement de train) ;

- création d'une liaison directe en direction de Düsseldorf avec un aller/retour par jour effectué par une automotrice du type KISS des CFL ;

- accélération de quatre minutes du temps de parcours des trains à destination de Cloblence par le biais de la suppression des arrêts de Wecker et de Munsbach pour les trains directs à l'exception des heures de pointe ;

- les arrêts Wecker et Munsbach continueront à être desservis par deux à trois trains par heure durant les heures de pointe.

Pour la ligne 60 :

- transformation du train direct de Rumelange en navette Rumelange – Noertzange ;

- coordination avec les trains en direction de la Gare de Luxembourg assurée à Noertzange ;

- transformation des trains directs Volmerange – Luxembourg en navettes Volmerange – Bettembourg à l'exception d'un train le matin et d'un train l'après-midi (les trains les plus fréquentés sont maintenus) ;

- voitures supplémentaires pour les trains directs circulant entre Volmerange et Luxembourg ;

- train direct Volmerange – Luxembourg avec départ à Volmerange à 06.44 et arrivée à Luxembourg à 07.14 ;

- limitation des trains RB à Pétange (au lieu de Rodange). Le tronçon entre Rodange et Pétange reste desservi six fois par heure (deux fois par la ligne 60 et quatre fois par la ligne 70) ;

- réduction de la desserte de Berchem (deux fois par heure au lieu de quatre fois par heure) ;

- desserte de l'arrêt Howald par tous les trains quatre fois par heure ;

- liaison transversale une fois par heure vers la ligne 10 (avec accès au nouvel arrêt Pfaffenthal-Kirchberg sans changement de train) ;

- liaison transversale vers la ligne 30.

- nouvelle ligne de bus directe entre Dudelange et Luxembourg/Kirchberg ayant départ toutes les 30 minutes avec renforts lors des heures de pointe ;

- desserte du nouveau pôle d'échange Luxexpo au Kirchberg.

Pour la ligne 70 :

- liaison transversale une fois par heure en heure de pointe vers la ligne 10 (avec accès au plateau Kirchberg vers le nouvel arrêt à Pfaffenthal-Kirchberg sans changement de train) ;

- transformation des trains directs Virton – Luxembourg en navette Virton – Rodange.

Pour la ligne 90 :

- desserte du nouvel arrêt Howald par 1 à 2 trains par heure ;

Avec les modifications prévues, le temps de trajet de la ligne 10 Ettelbruck – Kirchberg passera par exemple de 47 minutes à 25 minutes. La ligne 30 gagnera 4 minutes à destination de Coblence et sur la ligne 60 le temps de trajet Esch-sur-Alzette – Kirchberg passera de 44 minutes actuellement à 36 minutes après le changement d'horaire.